



Tout savoir sur...

le droit d'a!erte



Le droit d'alerte, quésaco ?

Chaque salarié et collaborateur extérieur de Getlink peut utiliser notre dispositif d'alerte. Il sert à signaler toute violation de la charte Ethique et Comportement, de la loi, toute menace ou préjudice grave à l'intérêt général ou encore tout crime ou délit. Ces situations, dont le lanceur d'alerte a eu personnellement connaissance, doivent être signalées de bonne foi (sans esprit de vengeance, de délation, de mensonge) et sans recherche de profit personnel.



A qui signaler une alerte ?

Par écrit auprès de votre manager, de tout autre manager du Groupe, des Ressources Humaines ou au référent éthique à l'adresse dédiée : contact.ethic@getlinkgroup.com



Quels sont les éléments à fournir ?

1. Votre identité, votre fonction et vos coordonnées.
2. L'identité, les fonctions et si possible les coordonnées des personnes faisant l'objet de l'alerte, les éléments factuels, informations ou documents pour étayer votre signalement.



Protection des données personnelles

- ▶ Getlink traite les données personnelles conformément à la loi française Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, à la loi britannique Data Protection Act 2018 et aux réglementations en vigueur au sein de l'Union Européenne.
- ▶ La destruction des éléments fournis par le lanceur d'alerte se fait de manière sécurisée.
- ▶ Les personnes concernées peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification et d'opposition en s'adressant par écrit à : Eurotunnel, Service Juridique, Siège d'exploitation, Coquelles Cedex BP 69, 62904 (pour la France) ou Eurotunnel, Legal Department, UK Terminal, Ashford Road, Folkestone Kent CT18 8XX (pour le Royaume-Uni).



Quelle protection/engagement pour le lanceur d'alerte ?

- ▶ La garantie de la confidentialité sur son identité et sur les faits signalés. Toute divulgation sans son accord est pénalement sanctionnée.
- ▶ La garantie de traitement des alertes : le lanceur d'alerte sera tenu informé de la réception de son alerte, du délai de traitement et des suites qui lui seront données.
- ▶ Aucune sanction disciplinaire en cas d'utilisation de bonne foi du dispositif d'alerte. Par contre, toute utilisation abusive sera sanctionnée et entraînera des poursuites judiciaires.
- ▶ L'engagement de neutralité de jugement des récepteurs d'alerte à toutes les étapes du traitement des alertes.

Des questions ?

Pour toute question, contactez le Référent Ethique à contact.ethic@getlinkgroup.com ou le département Juridique à legal@eurotunnel.com

Retrouvez la procédure de traitement des alertes sur MyGetlink dans le service « Ethique et Conformité », rubrique Compliance.